

VENIR AU PARC D'ACTIVITÉS DE VIAIS PONT SAINT MARTIN

GRAND LIEU
to Work

BUS

Les lignes **Aléop 313** Nantes - Saint Philbert de Grand Lieu Express et **Aléop 380** Rocheservière/Le Bignon/ Nantes desservent le parc d'activités de Viais (arrêts Échangeur de Viais, Viais et Les hauts Viais).

Matin (entre 6h et 9h30)

- 7 départs depuis Nantes
- 15 départs depuis Saint Philbert de Grand Lieu
- 2 départs depuis Rocheservière/ Geneston
- 6 départs depuis Corcoué sur Logne / Saint Colomban

Soir (entre 16h et 20h40)

- 9 départs vers Nantes
- 16 départs vers Saint Philbert de Grand Lieu
- 2 départs vers Rocheservière / Geneston
- 9 départs vers Corcoué sur Logne / La Limouzinière



[Fiche horaires sur
le site Aléop](#)

www.aleop.paysdelaloire.fr

TRANSPORT À LA DEMANDE

Ce service complète l'offre de transport du Réseau Aléop' pour les déplacements sur Grand Lieu Communauté et Sud Retz Atlantique. Le principe : un véhicule passe vous chercher sur un point d'arrêt « Transport à la demande » et vous dépose à l'arrêt de votre choix (arrêt de car, bourg, gare...). Plusieurs arrêts TAD sont localisés sur le parc d'activités de Viais.

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 19h (sauf les jours fériés).
Comment réserver ?

- La première fois, s'inscrire en appelant Allo Aléop au 09 69 39 14 14
- Réserver son trajet au maximum la veille du trajet à 16h
- Tarif : 2.90€ par trajet



[Plus d'informations sur
le site Aléop](#)

COVOITURAGE



KAROS

mobicoop
la mobilité partagée

BlaBlaCar
Daily

Pour partager son trajet quotidien avec un passager ou un conducteur, vous pouvez vous rendre sur la plateforme de covoiturage de votre choix. Deux parkings dédiés au covoiturage sont placés à l'entrée du parc d'activités.

VÉLO



Un vélo-parc est situé sur l'aire de co-voiturage de Viais Nord avec 4 places en box fermé. Ces emplacements sont en libre-service : pensez à votre cadenas personnel.

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

CARTE DU PARC D'ACTIVITÉS DE VIAIS À PONT SAINT MARTIN

-  Aire de covoiturage
-  Arrêt Aléop Transport à la demande
-  Arrêt de bus Aléop ligne 380
-  Arrêt de bus Aléop ligne 313
-  Délimitation parc d'activités



Source : OpenStreetMap

Circulation apaisée sur le parc : tous responsables !

Sur le parc d'activités, la vitesse est limitée à 30 km/h.

Vitesse, priorités, stationnement, manoeuvre des poids lourds... la tranquillité et la sécurité est l'affaire de tous, responsabilisons-nous !